

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 10

Séance du:29-12-2024

MembresPrésents :

-Mr.GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président
- Mr BOUDJEMAA ABDERRAZAK - Secrétaire

Ordre du jour :

- Etude des Affaires Disciplinaires
Journées du : 27/12/2024

AFFAIRE 057

Rencontre:OCA/RSFH/S Journée du 27/12/2024.

Joueurs Avertis :

1/-REKABI AMINE ABDESSALEM LN°0608,OCA

-Averti pourAJ

2/-GRANDI SAIB KARIMLN°0709,OCA

-Averti pour AJ.

3/-CHIHANI YOUNESLN°0868,RSF

-Averti pour AJ.

4/-LAMMARI MOUHAMED SALAH LN°0878,RSF

-CD 5000 DA (circulaireN°02du09/11/2023).

AFFAIRE 058

RECTIFICATIF :

Il faut bien lire DEBILI ABDERRAHMANE
LN° 1428 joueur du JSSO et non du CCO joueur.
Exclu pour insultes envers officiel, (04) matchs
fermes + 5000 DA (ART112 RG FAF).
En plus le joueur BEBIKH ABDERAHMANE
LN° 0231, CCO est Averti pourAJ.

AFFAIRE 059

RAPPEL AUX CLUBS ABTICLE LN° 142

-ANNULATION DE LA SANCTION :

Les avertissements dont le nombre est inférieur ou
égale à trois (03) infligés à un joueur avant la date du
1^{er} match de la phase retour sont annulés.

La sanction pour un match ferme à quatre (04)

Avertissements infligés à un joueur reste
maintenue, et elle est reportée à la phase retour.

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE
DESCIPLINE

Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz